

Projet de conservation des eaux de la plaine du Saïss

Pays :	Maroc
Identification du Projet :	48414
Secteur d'activité :	Infrastructures municipales et environnementales
Public/Privé :	Secteur public
Catégorie environnementale :	B
Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration :	2 novembre 2016
Statut :	Validé après examen final, en attente d'approbation par le Conseil
Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise :	26 juillet 2016

Description du Projet

La BERD envisage l'octroi d'un prêt souverain à hauteur de 120 millions d'euros au Royaume du Maroc pour financer la construction d'un adducteur primaire de 135 kilomètres entre le barrage M'dez et la plaine du Saïss dans le Nord du Maroc (le « Projet ») dans le cadre d'un projet échelonné.

Objectifs du Projet

Le Projet vise à remplacer le prélèvement d'eau effectué localement sur l'aquifère et les ressources en eaux de la plaine du Saïss, qui font actuellement l'objet d'une surexploitation.

Le Projet sera piloté par une unité de mise en œuvre du Projet (« UMP ») qui sera créée par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime (« MAPM »).

L'impact sur la transition

Le Projet aura un impact sur la transition essentiellement en termes d'utilisation efficace des ressources, de la participation du secteur privé et de l'inclusion économique régionale.

1. Une utilisation plus efficace des ressources

Le Projet entraînera une nette amélioration de l'utilisation des ressources en eaux. Le transfert d'eau du barrage M'dez vers la plaine du Saïss assurera une distribution durable d'eau douce, en évitant l'épuisement des ressources en eaux souterraines dans la région, grâce à une utilisation plus efficace de ressources précieuses et grâce à un renforcement de la résilience au changement climatique.

2. Une augmentation de la participation du secteur privé

La Banque apportera son expertise afin de définir une structure appropriée et les clauses de transfert des risques et de résiliation dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP) qui sera mis en place dans un second temps pour la distribution aux usagers finaux.

3. Un Plan de participation des parties prenantes axé sur l'inclusion économique et l'égalité des genres

Le Plan de participation des parties prenantes encouragera l'adoption de pratiques d'irrigation plus efficaces et durables par les consommateurs d'eau et permettra une amélioration du taux de recouvrement des coûts.

Le client

LE MAROC

Le Royaume du Maroc, représenté par le MAPM en tant qu'instance responsable du développement et de la mise en œuvre de la politique agricole et de développement rural du pays. Le MAPM, qui prend les initiatives concernant l'organisation de l'utilisation des ressources en eaux pour l'irrigation, est doté d'une expérience de la mise en œuvre de plans de transfert d'eau.

Financement de la BERD

Un prêt souverain à hauteur de 120 millions d'euros.

Coût total du Projet

408 millions d'euros

408 millions d'euros, hors TVA, cofinancés par le Royaume du Maroc et par une subvention à mobiliser.

Synthèse environnementale et sociale

Le Projet a été classé dans la catégorie B, conformément à la Politique environnementale et sociale de 2014 de la Banque. Le Projet est une initiative de transfert d'eau de surface, visant à acheminer à des fins d'irrigation 100 millions de mètres cubes d'eau en moyenne par an, qui seront prélevés dans la retenue du barrage M'dez et transportés vers la plaine du Saïss (bassin du Sebou, Nord du Maroc) par un adducteur de 150 kilomètres de long. Le volume à

transférer correspond au déficit annuel moyen en eau de l'aquifère du bassin du Saïss, dont les eaux souterraines servent essentiellement à l'irrigation.

Une visite du site et un examen environnemental et social initial (« EESI ») du Projet ont été effectués par les spécialistes environnementaux et sociaux de la BERD. L'EESI a conclu que l'important barrage M'dez (en cours de construction) dont l'eau sera extraite n'est pas une installation associée du Projet, telle que définie dans la Politique environnementale et sociale de la BERD (PES), car il était prévu et aurait été construit indépendamment de son apport d'eau à des fins d'irrigation vers la plaine du Saïss. L'EESI a également déterminé que le Projet lui-même n'engendrera pas de réinstallation physique ou d'impacts négatifs dans des domaines sensibles. Le Projet a donc été classé dans la catégorie B.

Les vérifications environnementales et sociales concernant le Projet ont été réalisées par un consultant indépendant, sur la base du mandat défini par des spécialistes environnementaux et sociaux de la BERD après la finalisation de l'EESI. Les vérifications environnementales et sociales ont porté sur le Projet (l'adducteur de transfert) et les installations associées (le réseau de distribution). Une étude environnementale et sociale des risques en rapport avec le barrage M'dez a également été menée pour l'information de la Banque. Le Projet n'aura pas à faire l'objet d'une évaluation d'impact sur l'environnement en vertu du droit marocain. Cependant, lors des vérifications environnementales et sociales, il a été pris en considération que le Projet était prévu en 2012 dans le cadre du Plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau du bassin hydraulique du Sebou élaboré par l'Agence du bassin hydraulique du Sebou pour assurer une gestion intégrée des ressources hydrauliques au niveau du bassin, sur la base de considérations techniques, économiques, environnementales, sociales et institutionnelles.

Le Projet couvre deux zones différentes aux environnements physiques dissemblables : les 60 premiers kilomètres traversent un paysage vallonné, peu utilisé pour le pâturage et à faible densité démographique et agricole. Les 90 kilomètres suivants se situent dans la plaine du Saïss, où sont exercées des activités essentiellement agricoles. Il n'existe pas de zone protégée au voisinage du couloir par lequel passe l'adducteur destiné au transfert de l'eau et aucun habitat sensible n'a été identifié pendant les vérifications environnementales et sociales. Une zone dans le Nord de la plaine du Saïss est internationalement reconnue : Dwiya, une importante réserve ornithologique. Bien qu'il soit peu probable que le Projet ait un impact sur cette zone, des mesures préventives appropriées ont été convenues avec le MAPM, pour adopter une approche prudente.

Les impacts du Projet découlent essentiellement de la phase de construction : l'adducteur de transfert d'eau sera souterrain et nécessitera par conséquent un chantier mobile, avec une tranchée ouverte sur une longueur d'environ 1 kilomètre. La construction sera pilotée par une équipe dédiée du MAPM. Après la construction, les activités agricoles ne seront pas autorisées au-dessus de l'adducteur et ne pourront avoir lieu sur un couloir de 20 mètres (y compris une piste de maintenance). Il en résultera des pertes agricoles permanentes d'une proportion encore inconnue par rapport au total de quelque 180 hectares qui longent les 150 kilomètres de conduites destinées au transfert et à la distribution primaire.

L'identification préliminaire du tracé de l'adducteur a été défini en fonction de trois options et dans le but d'éviter toute réinstallation physique et de minimiser les déplacements économiques en suivant, dans toute la mesure du possible, les routes existantes.

L'emplacement exact de l'adducteur n'a pas encore été déterminé, ce qui sera fait en tenant compte des risques environnementaux et sociaux, afin d'éviter ou de minimiser les impacts.

Après sa construction, le Projet se déroulera conformément à un accord PPP. Les impacts sociaux pendant la période d'opération devraient être dans l'ensemble positifs, compte tenu d'un meilleur accès à l'eau d'irrigation. Les impacts environnementaux en rapport avec la réalisation du Projet seront essentiellement liés à la réduction du débit en aval du barrage M'dez : la nouvelle Loi 36-15 sur l'eau adoptée au Maroc impose d'assurer un débit minimal pour la sauvegarde des écosystèmes aquatiques, et un soutien sera accordé par la BERD sous forme de coopération technique pour déterminer ce débit minimal dans le cadre du Projet. Le Projet ne devrait pas avoir d'impact sur d'autres zones irriguées en aval du barrage M'dez. Le principal impact en aval est la réduction de la production d'hydroélectricité : cette conséquence du projet a été identifiée tôt et prise en compte lors de la planification de l'utilisation efficace des ressources en eau du bassin.

Le Projet améliorera l'inclusion économique des femmes dans la plaine du Saïss en aidant les agricultrices à accéder aux opportunités économiques offertes par l'agriculture commerciale dans le contexte du changement climatique. La Banque appuiera cette approche par une coopération technique.

Le Projet a été structuré pour respecter les exigences de performance de la BERD et les normes environnementales pertinentes de l'Union européenne (notamment la Directive-cadre sur l'eau de l'UE). Un Plan d'action environnemental et social (PAES) a été préparé et doit faire l'objet d'un accord avec le MAPM. Les principales actions prévues dans le PAES sont (i) la finalisation de la localisation de l'adducteur en tenant compte des données d'entrée fournies par les experts environnementaux et sociaux, (ii) la réalisation des travaux par le futur opérateur (partenaire privé) dans le cadre d'un Système de gestion environnemental et social (SGES) certifié aux normes ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'acquisition de terres et d'indemnisation, et (iv) la mise en œuvre d'un Plan de participation des parties prenantes. La coopération technique de la Banque appuiera également un Programme de participation du public au niveau de la plaine du Saïss et la conception d'un modèle hydrogéologique pour mettre au point un système d'information géographique de l'aquifère du bassin du Saïss.

La Banque assurera un suivi du Projet en examinant les rapports annuels préparés par le client sur la performance environnementale et sociale du Projet et sur la mise en œuvre du PAES.

Une synthèse non technique du Projet est en cours de préparation et sera, une fois achevée, communiquée par la Banque.

Coopération technique

Le Projet bénéficiera d'une coopération technique à hauteur de 3,45 millions d'euros qui prendra la forme suivante :

Avant la signature

- Vérifications techniques, financières, environnementales et sociales concernant le Projet dans le cadre de l'obligation de diligence. Financement à hauteur de 600 000 d'euros provenant du volet public du Mécanisme de préparation des projets d'infrastructure (« MPPI »).

Après la signature

- Appui pour la mise en œuvre du Projet et Programme de participation du public. Financement de 1,7 million d'euros provenant d'un fonds multilatéral, d'un donateur bilatéral ou du Fonds spécial des actionnaires.
- Programme de certification PPP : pour former le personnel du MAPM à la gestion des PPP et assurer que les PPP seront exécutés convenablement et mis en œuvre efficacement. Financement de 30 000 euros provenant du volet PPP du MPPI.
- Inclusion économique des femmes dans la plaine du Saïss : soutien de l'accès des agricultrices aux opportunités économiques offertes par l'agriculture commerciale dans le contexte du changement climatique. Financement de 270 000 euros provenant d'un donateur à identifier.
- Programme d'éducation et de formation des usagers finaux : pour encourager auprès des agriculteurs l'adoption de pratiques d'irrigation efficaces et durables. Financement de 150 000 euros provenant d'un donateur à identifier.
- Suivi environnemental de l'aquifère du bassin du Saïss : pour contrôler l'impact du Projet sur l'aquifère et établir les niveaux de prélèvement autorisés. Financement de 700 000 euros provenant d'un donateur à identifier.

Contact dans l'entreprise

Ahmed El Bouari

a.elbouari@agriculture.gov.ma

+212 530 10 31 77

+212 537 29 75 44

www.agriculture.gov.ma

Station Dbagh-Avenue Hassan II BP 607, Rabat, Maroc

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD

Tél. : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél. : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse l'information et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, orientations et opérations.

[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

La BERD a créé le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) afin de permettre un traitement indépendant des recours formulés par un ou plusieurs individus ou par une ou plusieurs organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort.

[Mécanisme de recours sur les projets](#)

Tout recours dans le cadre du MRP doit être déposé dans les délais prescrits par le [Règlement du mécanisme de recours sur les projets](#). Vous pouvez contacter l'Agent du MRP (à l'adresse pcm@ebrd.com) qui vous apportera son aide si vous avez une incertitude quant à l'éligibilité de votre recours.